



## Le patrimoine classé de Wallonie en quelques chiffres

La Wallonie (hors Communauté germanophone) compte quelque 2.800 monuments classés. Que sont-ils et à qui sont-ils? Comme nous l'avons fait lors des dernières Journées du Patrimoine en livrant au public des données chiffrées sur le patrimoine médiéval, il nous a paru utile d'éclairer les lecteurs de *La Lettre du Patrimoine*, au-delà des acteurs du secteur, sur ce que représente le patrimoine classé wallon et qui en a la charge.

Au total, 2.160 propriétaires différents possèdent – et se partagent dans certains cas – les quelque 2.800 monuments classés de Wallonie. Autant il est fréquent qu'un même homme physique et plus souvent encore un même pouvoir public possède plusieurs édifices classés, autant il arrive aussi que certains monuments, mais privés surtout, soient parfois détenus par plusieurs personnes en copropriété – une situation qui explique parfois à elle seule, sans le justifier bien sûr, le manque d'entretien voire l'état d'abandon d'un monument dégradé.

Pour faire bref, nous dirons que 50 % environ des monuments wallons (un peu moins de 1.400) appartiennent au secteur public, l'autre moitié étant des propriétés privées. Une répartition que l'on ne retrouve pas pour les monuments du Patrimoine exceptionnel subventionnables à 95 % : les 7/10<sup>es</sup> d'entre eux sont aux mains de privés. Mais, pour le reste, les catégories public et privé s'équilibrent. Pour la première, on recensait voici deux ans 475 pouvoirs et organismes publics différents, dont 9 à Bruxelles (y compris la Régie des bâtiments par exemple). Pour la seconde, 1.474 propriétaires privés domiciliés en Wallonie et 13 à Bruxelles. À ces chiffres, il faut encore ajouter près de 200 propriétaires domiciliés en Flandre ou à l'étranger, quasi tous privés.

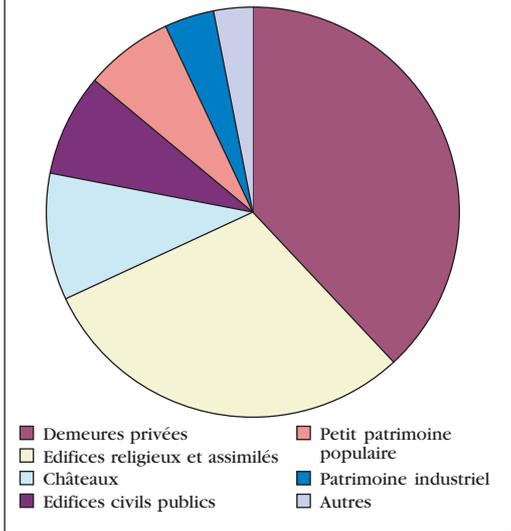
Plus de 1.080 monuments classés sont situés sur le territoire de la province de Liège, soit 39 % du total. Le Hainaut est la seconde province par le nombre de monuments avec 27 % du total wallon. Viennent ensuite la Province de Namur (15%), celle du Luxembourg (12%) et la plus petite en superficie, celle du Brabant wallon, ferme la marche avec 7 % du total wallon.

Rien d'étonnant bien sûr à ce que les deux provinces wallonnes les plus riches en villes historiques se taillent la part du lion dans cette répartition géographique des monuments classés de Wallonie (avec ensemble les deux tiers du total). À l'échelon local, on observera que 10 communes wallonnes (sur 262), comptant chacune au moins 30 monuments sur leur territoire, totalisent à elles seules près de 40 % des édifices classés de Wallonie. Si on compte les communes comportant au moins 20 monuments, on constate que 20 entités abritent ensemble près de la moitié du patrimoine wallon. Dans l'ordre, les villes de Liège surtout (363 monuments, soit 13 % du total wallon), puis Tournai (184 monuments), Mons (136), Namur (97) et Verviers (79) comptent le plus grand nombre de monuments classés sur leur territoire.

En général, ces localités riches en patrimoine à surveiller et à soutenir doivent en assumer directement elles-mêmes une bonne part en tant que propriétaires : 55 biens classés sont propriétés de la ville de Liège, 40 de la ville de Mons, 36 appartiennent à la ville de Namur, 29 à celle de Verviers, 26 à Tournai... Ce qui signifie que ces communes, à l'instar de la Région wallonne elle-même d'ailleurs (propriétaire de 63 biens classés), doivent montrer l'exemple à leurs administrés pour l'entretien, la restauration et, le cas échéant, la réaffectation d'un nombre non négligeable de monuments situés sur leur territoire.

On terminera ce tour d'horizon statistique en observant que les demeures privées (avec 38 % du total) et les édifices religieux et assimilés (avec 30 %) constituent les catégories les plus représentées dans le patrimoine wallon classé, bien avant les châteaux (10 % du total), les édifices civils publics (8%), les éléments du petit patrimoine (kiosques, perrons, croix, etc. : 7 %) ou encore le patrimoine industriel (4 %, localisés davantage en Hainaut qu'à Liège). Excepté en Luxembourg où la part du petit patrimoine (21 %) est nettement plus importante que dans l'ensemble de la Wallonie, partout ailleurs les édifices du culte et les demeures privées représentent, ensemble, les deux tiers environ du patrimoine classé.

Répartition du Patrimoine classé en Wallonie



Le château de Senefve. G. Focant, DPat © MRW

Attention à l'avis important, p. 20

## Hommage à Pierre Mardaga

C'est avec consternation et tristesse que nous avons appris le décès de l'éditeur liégeois Pierre Mardaga. Ce dernier avait réussi à imposer son nom comme un label de qualité, comme en témoignent les magnifiques travaux au caractère hautement scientifique qu'il a édités. Après des études d'art graphique à Liège, Pierre Mardaga se spécialise tout d'abord dans l'édition d'ouvrages de psychologie et de sciences humaines, avant de s'ouvrir, dès 1974, à l'architecture et au patrimoine, sujets peu traités dans la littérature française. Outre des ouvrages relatifs aux grands architectes, il édit à cette époque le *Patrimoine monumental de la Belgique*, inventaire de l'ensemble du patrimoine immobilier belge et véritable référence pour la connaissance de celui-ci. Pierre Mardaga laissera donc le souvenir d'un pionnier dans l'édition d'ouvrages architecturaux et patrimoniaux.

## Patrimoine et citoyenneté

On le sait, le Ministre Michel Daerden a choisi le thème «Patrimoine et citoyenneté» pour les prochaines Journées du Patrimoine de septembre et donc également pour la Journée «Jeunesse et Patrimoine» qui a eu lieu le 18 avril dernier (*La Lettre du Patrimoine* reviendra sur ces

deux opérations dans son prochain numéro). Heureuse coïncidence, non concertée à notre connaissance avec les administrations wallonnes en charge de la politique du Patrimoine, le Service d'éducation permanente de la Direction générale de la Culture du Ministère de la Communauté française vient de publier un volumineux recueil sous le titre *Patrimoine et vie collective*, portant aussi bien sur le patrimoine naturel et surtout immobilier (relevant des Régions depuis 1989) que sur le patrimoine mobilier et immatériel relevant toujours des Communautés.

Cette publication montre tant les enjeux citoyens développés par l'action associative dans le domaine du patrimoine que le travail d'éducation et de transmission des institutions culturelles, muséales et patrimoniales. Quarante-trois auteurs de Wallonie et de Bruxelles, essentiellement responsables d'associations, de musées, professeurs et chercheurs présentent leurs actions, mais aussi leur analyse de la situation. Par exemple, pour ne citer que quelques sujets relevant de la politique régionale wallonne, Charleroi-Environnement, Qualité-Village-Wallonie, Archéo-J entre autres font le bilan de leurs activités, les animateurs de SOS-Mémoire de Liège développent leur vision de la «saga» du Grand Curtius à Liège, l'association «orgues et musique à Flône» décrit ses démarches (vaines jusqu'à présent) pour obtenir la restauration de l'orgue de Flône à Amay, l'association «Pasquier Grenier» expose l'évolution du dossier

de la Madeleine à Tournai, dont l'IPW a pris la responsabilité depuis plusieurs années, etc. Le regard des acteurs publics responsables aurait été bienvenu dans l'exposé de certains cas (on songe au Curtius notamment), mais l'ouvrage, dense et foisonnant, mérite d'être lu.

Un volume de 360 pages au prix de 8 euros disponible au Service de l'éducation permanente, Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles; tél. : 02/413.23.42 – mail : education.permanente@cfwb.be – compte 091-2111085-06, MCF-DGC, communication 3011.

## Québec

Une délégation composée de deux parlementaires québécois (Assemblée nationale du Québec) s'est déplacée durant plusieurs jours en Belgique et en France afin de venir y étudier le problème de la gestion patrimoniale des lieux de culte. Elle comprenait M<sup>me</sup> Nicole Léger, Députée de Pointe-aux-Trembles, Membre de la Commission des Affaires sociales et ancienne Ministre, et M. Bernard Brodeur, Député du comté de Shefford, Président de la Commission de la Culture. Ils étaient accompagnés de M. Marc Painchaud, Secrétaire de la Commission de l'Aménagement du Territoire. Un programme de trois jours (du 6 au 8 février 2006) les attendait en Belgique. Après avoir été reçus, durant les deux premiers jours, par des représentants de la Communauté flamande, du KADOC, de la Commission royale des Monuments et Sites de Bruxelles, de l'Administration du Patrimoine de la Région de Bruxelles-Capitale, le troisième jour fut consacré à une présentation de la situation en Wallonie. Cette rencontre fut organisée dans les bâtiments de la Communauté française à Bruxelles à l'initiative de M. Jean-Louis Luxen, Président de «Culture, Heritage and Development International» (CHEDI); outre celui-ci, les autres intervenants étaient M. Thomas Coomans, organisateur de ces trois journées et professeur à la Vrije Universiteit Brussel, M<sup>me</sup> Julie Dury, auteur d'un rapport de stage sur «La gestion du patrimoine religieux. Aperçu de la situation en Région wallonne», M. Pierre-Yves Kairis (IRPA) et M. Emmanuel Vanderheyden (IPW). La réunion s'est centrée principalement sur les problèmes vécus en Wallonie par la désaffection importante des fidèles pour les églises et par le constat d'une difficulté à trouver des affectations mixtes. Le problème du vol des œuvres d'art et du vandalisme a également été évoqué. Les différentes législations et la complexité institutionnelle belge ont été présentées. L'illustration de certaines des missions de l'IPW par des exemples concrets en matière de projets liés à des lieux de culte a bénéficié d'un écho très favorable auprès des Québécois.



Hôtel de ville de Verviers. G. Focant, DPat © MRW

## Les monuments pris en charge par l'IPW

Dans le cadre de la mission d'assistance aux propriétaires de monuments dégradés ou menacés, l'Institut du Patrimoine intervient pour élaborer des dossiers de restauration et, le cas échéant, des dossiers de réaffectation de biens pour lesquels aucune solution n'a pu être trouvée. Dans ce contexte, l'IPW axe son travail sur la réalisation d'études de faisabilité, sur la mise en contact d'investisseurs et de propriétaires, sur l'accompagnement de ces derniers dans les différentes procédures... Rien que pour l'année 2005, l'IPW a pu faire aboutir des dossiers au stade de l'octroi des subventions tels que la restauration du château Le Fy à Esneux (1<sup>re</sup> phase), de la Maison du Peuple à Poulseur, des façades et abords du Waux-Hall de Spa, du château de Havré à Mons (1<sup>re</sup> phase), du triage-lavoir de Binche (1<sup>re</sup> phase), du château des Princes de Mérode à Rixensart (1<sup>re</sup> phase)...

Cette mission d'intervention de l'Institut s'exerce à l'égard de monuments énumérés dans une liste arrêtée par le Gouvernement sur proposition bien sûr du Ministre du Patrimoine. En 1999, l'IPW s'était ainsi vu confier à sa création une mission d'assistance sur 54 biens. Cette liste est passée à 86 monuments en 2002, puis 94 fin 2003. En mars 2006, le Ministre Michel Daerden a procédé à une nouvelle révision de la liste, à la fois pour effectuer une série de retraits (de monuments sauvés ou au contraire qu'il conviendrait peut-être de déclasser selon l'IPW) et pour ajouter certains biens fort dégradés ou jugés potentiellement menacés.

L'ancien hospice des vieillards à Rebecq, la chapelle Saint-Antoine-en-Barbefosse à Mons, l'église Sainte-Croix à Liège, la Maison près la Tour à Huy, le château du Faing à Jamoigne viennent ainsi d'être inscrits sur la liste de l'Institut, de même que trois monuments pour lesquels la mission d'assistance de l'IPW sera un peu particulière : l'ancien charbonnage de Bois-du-Luc à La Louvière (soutien aux projets de l'asbl de gestion), le château de Fanson à Ferrières (soutien au projet muséal du propriétaire), l'ancien Palais des Princes-Évêques à Liège (réflexion sur la valorisation du Palais et la réaffectation des espaces en voie d'être libérés par la Justice).

Parallèlement, le Ministre a également étendu l'autre mission immobilière de l'IPW (relative à la valorisation de monuments classés appartenant à la Région elle-même) au développement du bâtiment sis aux n°s 9 et 10 de la place Émile Dupont à Liège (futur siège du Centre wallon d'archéologie du bâti) et aux travaux à réaliser sur une partie de l'ancienne abbaye de Stavelot (essentiellement aile est et cour d'honneur), ainsi qu'aux travaux d'aménagement d'un accueil sur le site des ruines du château de Poilvache à Yvoir.

C'est désormais à dix que s'élève le nombre de propriétés régionales sur lesquelles l'Institut est habilité à intervenir, soit par des travaux (billetterie du Forum à Liège, façades des Casemates à Mons, par exemple), soit en s'occupant

de la gestion (auditorium de Beez ou Archéoforum, notamment), soit les deux.

Les listes des monuments confiés à l'IPW figurent sur le site de l'Institut ([www.institutdupatrimoine.be](http://www.institutdupatrimoine.be)), de même que le texte du *Bilan 2005* des activités de l'IPW, synthétisant le rapport annuel que ce dernier transmet à son Ministre de tutelle en mars de chaque année pour être envoyé ensuite au Parlement wallon après prise d'acte par le Gouvernement régional.

## Clin d'œil : patrimoine et réaffectation... en 1905

La réaffectation du patrimoine religieux est une question qui manifestement préoccupe les pouvoirs publics depuis longtemps. En atteste cette photographie de 1905 qui montre l'intérieur de l'église San Domenico de Camerino en Italie (Les Marches) transformée en dépôt de trams!



Carte postale : l'église San Domenico de Camerino en 1905

## L'abbaye de Stavelot «cartonne»!

Depuis maintenant 4 ans et son inauguration par le Ministre Michel Daerden, l'ancienne abbaye de Stavelot – propriété régionale reconvertie en trois espaces muséaux consacrés au circuit de Francorchamps, à Apollinaire et à l'ancienne principauté de Stavelot-Malmedy – est ouverte au public sous la responsabilité de l'asbl «Espaces Tourisme et Culture», présidée depuis 1999 par l'IPW qui lui verse aussi sa subvention de fonctionnement. Outre des changements à la tête de l'outil, l'année 2005 aura été marquée par l'importante exposition «Affinités» (voir n° 1 de *La Lettre*) et surtout par un spectaculaire redressement de la fréquentation.

Des records absolus d'affluence ont été battus certains mois et l'année s'est achevée à plus de 45.000 visiteurs, soit une augmentation de près de 10%. Comme dans d'autres outils de tourisme culturel, on constate que les périodes d'affluence

continuent leur mutation. Juillet/août est en perte de vitesse et si le mois d'août reste le plus fréquenté, pour la première fois en 2005, juillet a été dépassé par mai.

L'abbaye voit défiler chaque année plus de 100.000 personnes en ses murs (informations touristiques, festivals d'été, tourisme d'affaires, centre culturel, en plus, des visiteurs payants pour les musées...), et 2006 verra le 200.000<sup>e</sup> visiteur spécifique aux musées depuis la superbe rénovation du bâtiment.

Enfin, en terme de tourisme d'affaires, la fréquentation continue également à augmenter au point d'être devenue, pour la première fois en 2005, la première source de revenus de l'asbl. Au total celle-ci génère d'ailleurs 63% de recettes propres, ce qui est un résultat extrêmement positif pour un outil de ce genre. [www.abbayedestavelot.be](http://www.abbayedestavelot.be)



Vue du Musée Apollinaire. G. Focant, DPat © MRW

## Les Bibliothèques du Patrimoine



En janvier 2005, l'Institut du Patrimoine wallon s'est vu confier, en même temps que la mission d'édition des publications «patrimoine», la tâche de gérer le stock d'ouvrages patrimoniaux de la Région wallonne.

Dans ce cadre, l'IPW a mis en place une grande opération de distribution de livres à destination des 370 écoles secondaires, tous réseaux confondus, et de 170 «bibliothèques publiques pivots» de Wallonie. Celles-ci ont ainsi toutes reçu une bibliothèque riche d'une soixantaine d'ouvrages issus de nombreuses collections traitant du patrimoine sous ses divers aspects. Ces «Bibliothèques du Patrimoine» seront régulièrement alimentées par de nouveaux ouvrages publiés par l'IPW.

## Témoignage wallon en Lituanie

Quelques jours avant le voyage royal en Lituanie, cet État balte de 3,4 millions d'habitants à l'instar de la Wallonie, l'IPW a été invité à participer dans ce pays à une réunion de responsables municipaux pour y présenter le fonctionnement de sa structure et des Journées du Patrimoine en Wallonie, en présence des acteurs administratifs de cette politique et de la Secrétaire d'État à la Culture. Collègues et auditeurs lituaniens se sont montrés admiratifs devant le mode organisationnel des Journées wallonnes du Patrimoine, fruit de plus de quinze années d'efforts de M<sup>me</sup> Nicole Plumier au sein de l'Administration avant le récent transfert à l'IPW. Les moyens et les orientations de la politique wallonne des monuments, sites et fouilles ainsi que l'articulation entre ses divers acteurs publics, résultat d'un processus permanent de perfectionnement entamé dès la régionalisation effective de la matière en 1989, furent également appréciés à leur juste valeur, que l'on mesure parfois mieux vus de l'étranger.

## La justice jadis

Dans *Le Patrimoine médiéval de Wallonie* (voir n° 1 de *La Lettre du Patrimoine*), son coordinateur Julien Maquet ainsi que Jean-Louis Van Belle et Gérard Bayav présentaient quelques traces matérielles de l'exercice de la justice au Moyen Âge : la cour de justice d'Ouffet, le «trou des plaids» et la table de justice à Saint-Gérard de Brogne, la croix de jus-

tice de Martuë à Florenville mais aussi le Vieux chêne de Liernu à Éghezée et surtout le pilori de Braine-le-Château. Plus récents, d'autres piloris datant pour la plupart de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle sont également parvenus jusqu'à nous, tel celui de Petit-Rechain à Verviers, appelé par erreur «perron». Il est d'ailleurs probable qu'à l'origine, le perron de Liège n'était rien d'autre qu'un ancien pilori. En attendant un *Carnet du Patrimoine* en projet sur les monuments de Wallonie relevant de ce «petit patrimoine judiciaire» ou la publication de la thèse de Julien Maquet sur la justice médiévale au pays de Liège, les amateurs pourront lire l'ouvrage de l'Administrateur général de l'Institut du Patrimoine wallon, *Mourir sur l'échafaud*, qui permet de mieux connaître dans tous ses aspects la réalité de la peine de mort à la fin du Moyen Âge et sous l'Ancien Régime dans nos régions, disponible aux éditions du Céfal ([www.cefal.com](http://www.cefal.com)) qui publie aussi une édition annotée par Philippe Tomsin du mémoire de Léonard Defrance (en 1788) sur les broyeurs de couleur, précieux témoignage sur de nombreux procédés picturaux anciens.



Le pilori de Braine-le-Château. G. Focant, DPat © MRW

## Vos réactions

Le premier numéro de *La Lettre du Patrimoine* nous a valu plusieurs centaines de réactions positives à l'égard de cette nouvelle formule orientée presque exclusivement vers la politique régionale des monuments, sites et fouilles, et de très rares regrets exprimés quant à cette évolution. Ce deuxième numéro intègre déjà davantage de contributions émanant de nos collègues de l'Administration et à la demande de l'Inspecteur général de la Division du Patrimoine M. André Mathtys, cette collaboration devrait être encore plus étroite à l'avenir. Exceptés ceux émanant de la rédaction de *La Lettre*, les contributions sont désormais signées pour permettre aux lecteurs de contacter directement les auteurs s'ils le souhaitent.

## AVIS IMPORTANT

*La Lettre du Patrimoine* est intégralement téléchargeable sur le site [www.institutdupatrimoine.be](http://www.institutdupatrimoine.be). L'abonnement à *La Lettre* est entièrement gratuit, mais vous ne continuerez à recevoir automatiquement la version papier à domicile que si vous en faites la demande par écrit, par fax ou par mail (en aucun cas par téléphone s'il vous plaît) auprès de l'IPW à l'adresse ci-dessous :

Institut du Patrimoine wallon  
Cellule communication –  
La Lettre du Patrimoine  
Rue du Lombard, 79 – 5000 Namur  
Fax : 081/654.168 ou 150  
Courrier électronique :  
[lalettre@institutdupatrimoine.be](mailto:lalettre@institutdupatrimoine.be)

Vous pouvez également choisir de recevoir chaque trimestre la version électronique de cette lettre en en faisant la demande à l'adresse :  
[lalettre@institutdupatrimoine.be](mailto:lalettre@institutdupatrimoine.be)

Bien entendu, cet avis ne concerne pas les membres du personnel de la Division du Patrimoine et de l'IPW, les membres de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, les fonctionnaires dirigeants du Ministère de la Région wallonne, du Ministère de l'Équipement et des Transports, des organismes publics de la Région wallonne, du Ministère de la Communauté française et du Ministère de la Communauté germanophone, tout comme les membres des Cabinets ministériels concernés, qui continueront à recevoir ce bulletin sans cette réinscription, s'ils le recevaient précédemment.

La Lettre du Patrimoine  
Institut du Patrimoine wallon  
Rue du Lombard, 79 – 5000 Namur  
Tél. : 081/654.154 – Fax : 081/654.144  
Email :  
[lalettre@institutdupatrimoine.be](mailto:lalettre@institutdupatrimoine.be)

Éditeur responsable  
Freddy Joris,  
Administrateur général de l'IPW

Coordination  
Julien Maquet

Avec la collaboration de  
Frédéric-Emmanuel de Wasseige  
(Demeures historiques & Jardins),  
M. Deckers (Archéologue),  
M. Dosogne (Service d'Archéologie –  
Hainaut 1 – DGATLP/MRW),  
P. Gautier (Archéologue –  
Abbaye de Villers),  
L. Henderickx (Service d'Archéologie  
– Namur – DGATLP/MRW),  
D. Henrard (Service d'Archéologie –  
Liège – DGATLP/MRW),  
R. Miller (Service de Préhistoire – ULg),  
P. Paquet (Directeur f.f. de la  
Restauration – DGATLP/MRW),  
L. Verslype (CRAN – UCL).

Les articles non signés émanent  
de l'IPW

Impression et graphisme  
Imprimerie Bietlot  
Rue du Rond-Point, 185 – 6060 Gilly  
071/283.611

Ce trimestriel est gratuit  
et ne peut être vendu

Ce numéro a été tiré  
à 27.500 exemplaires